

<https://www.snetap-fsu.fr/Monsieur-le-ministre-aidez-les-CPE-contractuel-les-des-lycees-agricoles-publics.html>



Monsieur le ministre, aidez les CPE contractuel.les des lycées agricoles publics !

- Métiers - CPE - Non titulaires, actualités -

Publication date: vendredi 20 décembre 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Monsieur le ministre,

- Amputer le salaire d'une vingtaine d'agents contractuel.les de près de 8 % depuis le mois de septembre n'est pas acceptable !
- Ne pas daigner informer ces collègues de cette situation n'est pas acceptable !
- Ne pas proposer à ces agents précaires une aide financière exceptionnelle notamment en cette période fin d'année n'est pas acceptable !

Et pourtant cela se passe au sein de votre ministère !

En novembre dernier, pour des raisons techniques, les services des ressources humaines ont procédé sans informer quiconque à une retenue sur salaire de 200 euro et à un non versement d'une prime mensuelle de 100 euro... entraînant donc un manque à gagner depuis septembre de 400 euros par agent précaire !

N'est-ce pas une pratique indigne d'un État employeur qui se voudrait exemplaire ou bien doit-on comprendre que sous votre mandature, le ministère renonce à cette ambition ?

Pour palier les manquements les plus élémentaires de votre ministère, la section locale Snetap-[FSU](#) du lycée du Mans a décidé d'accorder à une des agent.es victimes de vos services, une aide financière !

Cette section tient cependant à vous rappeler qu'il existe au sein de votre ministère une commission de secours que vos services peuvent actionner très rapidement ! Elle vous demande donc de mandater votre service des ressources humaines pour le versement d'une aide aux agents avant le 24 décembre prochain !

Quand une section syndicale doit se substituer à un employeur défaillant : Est-ce normal, monsieur Guillaume ?

